aménagement du territoire • géomatique • transport métropolitain • gestion des matières résiduelles et environnement • soutien à la région •

ISBN 978-2-923826-02-8

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2010

TABLE DES MATIÈRES

Message du président 4

Message du directeur général 5

La Communauté métropolitaine de Québec 7
Le territoire 7
Son mandat et ses compétences 8
Le conseil 9
Le comité exécutif 10
Les commissions 10
Le comité consultatif agricole 11

Réalisations 2009 12
Aménagement du territoire 12
Du schéma au plan d'aménagement 12
Projet d'Hydro-Québec à Saint-Augustin-de-Desmaures 14
Un effort à poursuivre en matière de protection des paysages 14
Avis au MAMROT et à la CPTAQ 14
Géomatique 15
Mise en ligne du nouveau système d'information géographique métropolitain (SIGM) 15
Une carte en 3D améliorée 16
Un futur centre métropolitain de données 16
Transport métropolitain 17
Études de planification 17
Transport collectif entre les MRC et Québec/Lévis 18
Interconnexion des services de transport adapté 18
Centre de gestion des déplacements du Québec métropolitain 18
Laissez-passer métropolitain 19
Gestion des matières résiduelles et environnement 19
Un bilan positif de la gestion des matières résiduelles 19
Sensibiliser pour influencer 20
La protection de l'eau, une préoccupation constante 21
Le président conférencier à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent 22
Soutien à la région 22
Le suivi de l'économie métropolitaine et régionale 22
Le financement de projets et d'événements à caractère métropolitain 23
La Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec 23
Demande d'élargissement de la zone locale d'appels 24

Les municipalités du territoire 25

États financiers vérifiés 2009 27

MESSAGE DU PRÉSIDENT



À titre de président de la Communauté métropolitaine de Québec, il me fait plaisir de vous présenter ce rapport des activités de l'organisation pour l'année 2009.

Le dépôt, en juin, du projet de loi 58 modifiant diverses dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines aura marqué l'année et grandement influencé le travail de la Communauté en matière d'aménagement et de développement du territoire.

La présentation, en mai 2009, du *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec et sur ses compétences* par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Mme Nathalie Normandeau, aura par ailleurs permis au gouvernement du Québec de rappeler que l'existence d'une institution capable de prendre en charge les défis liés aux grands enjeux de l'ensemble de l'agglomération s'avérait essentielle. Ce constat a évidemment trouvé écho au sein de l'administration.

L'expertise métropolitaine de la Communauté en matière d'aménagement du territoire, de transport et de géomatique aura ainsi été mise à profit tout au long de l'année, entre autres par le Groupe de travail sur la mobilité durable mis sur pied par la Ville de Québec. D'importants efforts ont également été consentis par l'organisation pour favoriser le développement de services de transport durables entre les diverses composantes de la région métropolitaine. La mise en ligne du tout nouveau système d'information géographique métropolitain constitue un autre exemple éloquent de mise en commun de ressources. Tous ces efforts visent à assurer prospérité et qualité de vie aux 740 000 citoyens de la région métropolitaine de Québec.

La protection de l'environnement constitue une autre préoccupation constante de la part de la Communauté. Les progrès réalisés dans le domaine de la gestion des matières résiduelles sont éloquents et méritent qu'on s'y attarde. L'importance stratégique de notre ressource en eau est tout aussi importante. C'est en ayant ce constat à l'esprit que la CMQ a entrepris, au cours de l'année 2009, une importante réflexion sur les mesures à prendre pour nous assurer, ensemble, de sa pérennité. L'année 2010 verra l'organisation poser d'importants gestes en cette matière.

Toutes ces réalisations auraient évidemment été impossibles sans l'implication des membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec. Je les remercie du désir qu'ils ont de bâtir, ensemble, une région métropolitaine plus forte, plus compétitive et plus attractive.

Le président de la CMQ,



Régis Labeaume
Maire de Québec

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



En 2009, une attention particulière a été accordée à la mobilisation des ressources de la CMQ autour de quatre grandes priorités.

Au plan institutionnel, l'organisation a d'abord eu pour souci d'assurer une transition harmonieuse au sein de son conseil suite aux élections municipales de novembre 2009. Des efforts ont été consacrés notamment à la tenue de rencontres d'information avec les nouveaux élus ainsi qu'à la revue des règles de fonctionnement régissant l'organisation.

Le déménagement du siège social de la CMQ a également sollicité considérablement le personnel. L'agenda et les objectifs budgétaires fixés par le conseil ont été rencontrés. En plus de la certification LEED accordée à l'immeuble, la CMQ est en voie d'obtenir une certification comparable à titre de locataire pour son aménagement intérieur, le choix de ses matériaux de finition et ses équipements.

Toujours au plan institutionnel, l'année 2009 a été marquée par le dépôt du projet de loi 58 portant sur le partage des compétences en matière d'aménagement entre la CMQ et les MRC qui en font partie. Ce projet confirme le caractère stratégique de l'organisation en centrant ses activités en aménagement du territoire autour de l'attractivité et de la compétitivité de la région.

La seconde priorité de l'organisation a porté sur la planification du territoire en lien avec la nouvelle orientation donnée aux compétences de la CMQ en matière d'aménagement. Dans cette perspective, une attention particulière a été accordée aux questions entourant le lien entre le transport et l'aménagement du territoire. De plus, de nombreux avis sectoriels en lien avec les domaines de compétence de l'organisation ont été transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même qu'à la Commission de protection du territoire agricole.

Le transport métropolitain a également retenu l'attention de la CMQ. En matière de planification, des efforts ont été consacrés à appuyer l'élaboration du Plan de mobilité durable, notamment par la production d'études spécifiques et par la participation du personnel de la Communauté aux différents comités techniques mis sur pied par la Ville de Québec. En matière d'interconnexion de services, la CMQ a poursuivi ses efforts à l'égard du transport adapté, de l'intégration tarifaire et de la gestion des déplacements.

Parmi ses priorités, la CMQ a développé son offre de services aux municipalités de son territoire, particulièrement en matière de géomatique. Récipiendaire d'un important prix canadien, la Communauté a innové en offrant à ses constituantes un service en ligne d'informations sur le territoire. La production bisannuelle de photos aériennes et de cartes en trois dimensions, l'élaboration d'un outil Internet de diffusion de données socio-économiques et la production de cartes pour le plan de mobilité durable sont d'autres exemples concrets de contribution de la CMQ au développement de la région.

Enfin, la protection de l'environnement, particulièrement à l'égard de la ressource « eau », a également occupé une partie de l'agenda de l'organisation. Cette préoccupation a notamment donné lieu à l'octroi de mandats d'études sur le bassin versant de la rivière Saint-Charles. De plus, la CMQ a contribué financièrement à l'accueil, dans la région, du siège social du Réseau des organisations de bassin d'Amérique du Nord (ROBAN). L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a également retenu l'attention de la CMQ. La participation active de son président à titre de membre du conseil d'administration de l'organisation et l'intérêt des élus de la CMQ contribuent de manière certaine aux efforts menés par la région pour la protection de l'eau à l'échelle du système Saint-Laurent / Grands Lacs.

La gestion des matières résiduelles a enfin donné lieu, outre la production du bilan annuel, à une mobilisation des élus municipaux en commission parlementaire afin que soient revues les règles de financement de la collecte et du traitement des matières résiduelles, lesquelles ont de lourdes répercussions sur le budget des municipalités. Les politiques adoptées subséquemment par le gouvernement ont largement été inspirées du mémoire déposé par la CMQ.

Pareils résultats n'auraient certes pu être atteints sans l'appui des membres actuels et passés du conseil de la Communauté et sans les efforts constants déployés par le personnel de l'organisation. Je les en remercie tous.

Le directeur général,



Marc Rondeau

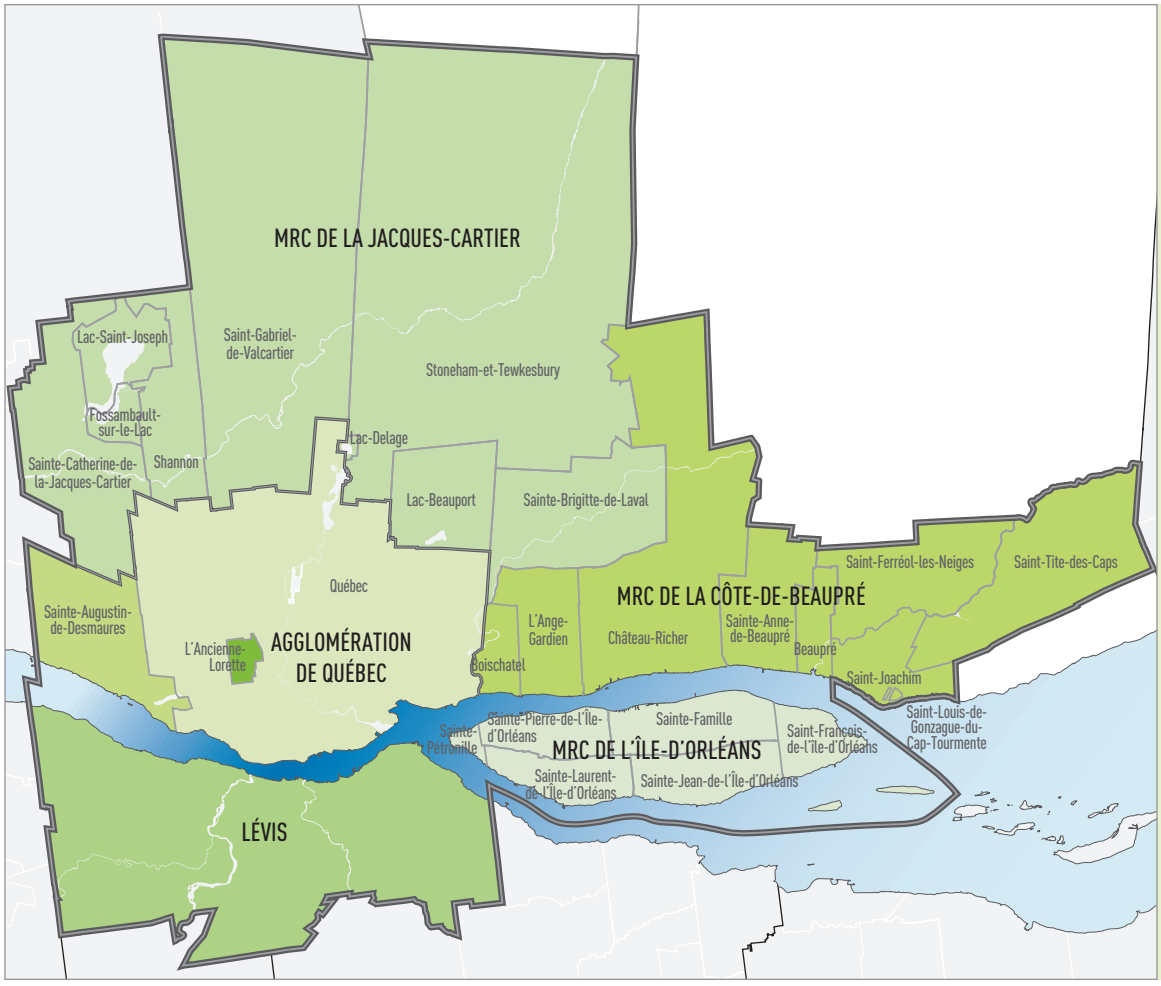
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

Née en 2002, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a pour mission de développer une plus grande cohésion dans les interventions des municipalités et des MRC qui la composent. Sa structure administrative est légère et compte une quinzaine d'employés, pour un budget total de fonctionnement de trois millions de dollars.

Bâtir, dans un même esprit résume en quelques mots tout le défi que doit relever la CMQ : mettre en commun les ambitions et les forces de chacun afin de contribuer à maintenir le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent la région, tout en respectant les aspirations locales.

Le territoire

La CMQ regroupe 28 municipalités et 744 000 habitants, soit près de 10 % de la population du Québec. Elle couvre 3 347 kilomètres carrés en territoire municipalisé et, à des fins d'aménagement du territoire, un total de près 9 500 kilomètres carrés en y ajoutant les territoires non organisés.

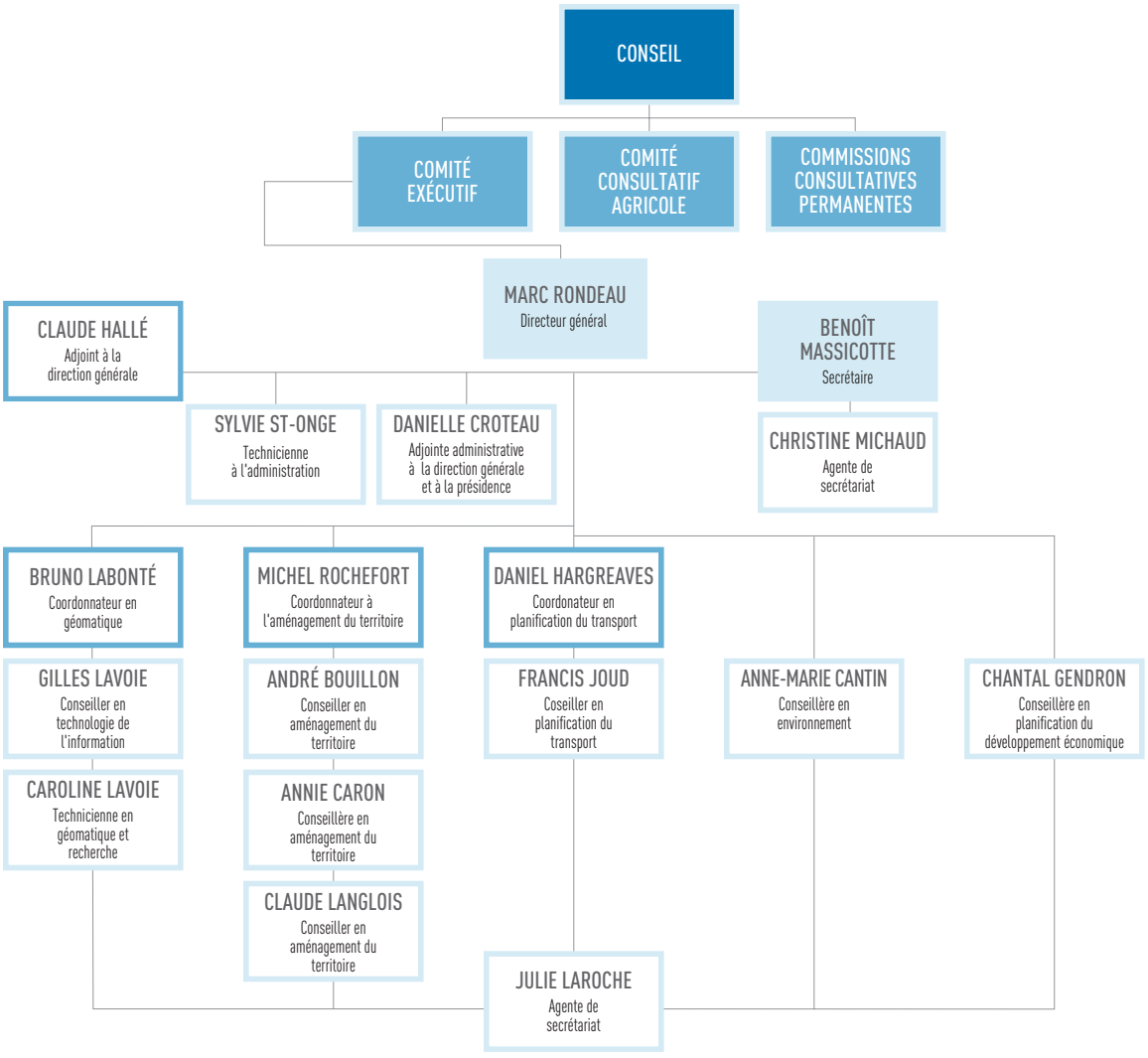


Son mandat et ses compétences

La Communauté métropolitaine de Québec doit proposer et communiquer une vision globale du développement de son territoire en lien avec les champs de compétence qui lui ont été accordés par le législateur. Organisme de coordination et de planification, la CMQ pose des gestes qui, ultimement, ont des répercussions dans la vie des citoyens.

Ses compétences obligatoires touchent principalement l'aménagement du territoire, le développement économique, l'environnement, le transport métropolitain et la planification de la gestion des matières résiduelles.

La CMQ peut également intervenir, si elle le juge à propos, dans d'autres sphères d'activité. Ses compétences facultatives touchent le pouvoir de prendre un recensement des habitants, la promotion du territoire sur le plan international, le développement artistique ou culturel, le développement touristique, l'acquisition ou la construction des équipements ou infrastructures à caractère métropolitain, le soutien financier d'événements à caractère métropolitain, la planification, la coordination et le financement du transport en commun métropolitain et la création d'un fonds destiné à soutenir financièrement des projets de développement.



Le conseil

En 2009, les affaires de la Communauté ont été administrées par un conseil formé de 17 membres. En faisaient partie le maire de Québec ainsi que huit autres personnes que le conseil d'agglomération de Québec a désigné parmi les représentants de L'Ancienne-Lorette, de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures, la mairesse de la Ville de Lévis et quatre autres personnes que le conseil de cette ville a désigné parmi ses autres membres et les préfets des municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans.

Le fonctionnement du conseil prévoit des règles précises pour que les décisions soient prises dans un contexte de consensus qui favorise l'émergence d'un véritable esprit métropolitain. Ses séances sont publiques et comprennent une période de questions de l'assistance.



Régis Labeaume
Président du conseil
Maire de Québec



Marcel Corriveau
Vice-président du conseil
(jusqu'au 17 décembre 2009)
Maire de Saint-Augustin-de-Desmaures



Danielle Roy Marinelli
Vice-présidente du conseil
(à compter du 17 décembre 2009)
Mairesse de Lévis

Autres représentants de l'agglomération de Québec

Carole Bégin-Giroux
Conseillère municipale
Québec • (jusqu'au 17 décembre 2009)

Christiane Bois
Conseillère municipale
Québec • (à compter du 17 décembre 2009)

Simon Brouard
Conseiller municipal
Québec • (à compter du 17 décembre 2009)

Marcel Corriveau
Maire
(à compter du 17 décembre 2009)
Saint-Augustin-de-Desmaures

Richard Côté[2]
Conseiller municipal
Québec • (à compter du 17 décembre 2009)

André Demers
Conseiller municipal
Québec • (jusqu'au 17 décembre 2009)

Jean Guilbault
Conseiller municipal
Québec • (à compter du 17 décembre 2009)

Sylvain Légaré
Conseiller municipal
Québec • (à compter du 17 décembre 2009)

Jean-Marie Matte
Conseiller municipal
Québec • (jusqu'au 17 décembre 2009)

Michelle Morin-Doyle
Conseillère municipale
Québec • (à compter du 17 décembre 2009)

Patrick Paquet
Conseiller municipal
Québec • (jusqu'au 17 décembre 2009)

François Picard
Conseiller municipal
Québec

Denise Trudel
Conseillère municipale
Québec • (jusqu'au 17 décembre 2009)

Conrad Verret
Conseiller municipal
Québec • (jusqu'au 17 décembre 2009)

Autres représentants de la Ville de Lévis

Jean-Pierre Bazinet
Conseiller municipal
Lévis • (jusqu'au 26 novembre 2009)

Jean-Claude Bouchard
Conseiller municipal
Lévis

Jean-Luc Daigle
Conseiller municipal
Lévis • (jusqu'au 26 novembre 2009)

Guy Dumoulin
Conseiller municipal
Lévis • (à compter du 26 novembre 2009)

Anne Ladouceur
Conseillère municipale
Lévis

Robert Maranda
Conseiller municipal
Lévis • (à compter du 26 novembre 2009)

Danielle Roy Marinelli
Mairesse
Lévis • (jusqu'au 17 décembre 2009)

Représentants des MRC

Henri Cloutier
Préfet
MRC La Côte-de-Beaupré
(jusqu'au 26 novembre 2009)

Michel Giroux
Préfet
MRC La Jacques-Cartier
(jusqu'au 26 novembre 2009)

Pierre Lefrançois
Préfet
MRC La Côte-de-Beaupré
(à compter du 26 novembre 2009)

Jacques Marcotte
Préfet
MRC La Jacques-Cartier
(à compter du 26 novembre 2009)

Jean-Pierre Turcotte
Préfet
MRC L'Île-d'Orléans

Le comité exécutif

Le comité exécutif de la CMQ est composé du maire de Québec, qui le préside, de la mairesse de Lévis, qui en est la vice-présidente, d'un des trois préfets des MRC, d'un élu municipal de l'agglomération de Québec et d'un autre élu municipal provenant soit de l'agglomération de Québec ou de Lévis.

Président	Régis Labeaume, maire, Québec
Vice-présidente	Danielle Roy Marinelli, mairesse, Lévis
Membre	Michel Giroux, préfet, MRC La Jacques-Cartier (jusqu'au 17 décembre 2009)
Membre	Anne Ladouceur, conseillère municipale, Lévis
Membre	Jacques Marcotte, préfet, MRC La Jacques-Cartier (à compter du 17 décembre 2009)
Membre	François Picard, conseiller municipal, Québec

Les commissions

En 2009, quatre commissions ont été actives. Afin de respecter l'esprit de consensus qui règne au sein de la CMQ, toutes les commissions instituées par le conseil étaient formées d'élus de l'agglomération de Québec, d'un élu de Lévis et d'un élu d'une des trois MRC du territoire.

Aménagement du territoire

Jacques Teasdale, président, conseiller municipal, Québec

Henri Cloutier, vice-président, préfet, MRC La Côte-de-Beaupré

Jean-Luc Daigle, membre, conseiller municipal, Lévis

François Picard, membre, conseiller municipal, Québec

Développement économique et touristique

Michel Giroux, président, préfet, MRC La Jacques-Cartier

Marc Simoneau, vice-président, conseiller municipal, Québec

Richard Côté, membre, conseiller municipal, Québec

Anne Ladouceur, membre, conseillère municipale, Lévis

Environnement

Jean-Claude Bouchard, président, conseiller municipal, Lévis

Raymond Dion, vice-président, conseiller municipal, Québec

Guy Perrault, membre, conseiller municipal, Québec

Jean-Pierre Turcotte, membre, préfet, MRC L'Île-d'Orléans

Transport métropolitain

Paul Shoiry, président, conseiller municipal, Québec

Jean-Pierre Bazinet, vice-président, conseiller municipal, Lévis

Henri Cloutier, membre, préfet, MRC La Côte-de-Beaupré

Patrick Huot, membre, conseiller municipal, Québec (jusqu'au 22 avril 2009)

François Picard, membre, conseiller municipal, Québec (à compter du 22 avril 2009)

Le comité consultatif agricole

Tel que le prévoient la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, la CMQ s'est également dotée d'un comité consultatif agricole (CCA). Ce dernier a pour mandat d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux s'y rattachant. Il lui revient entre autres d'émettre des avis sur les demandes formulées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

En 2009, ses membres étaient au nombre de dix :

Guy Perrault, président, conseiller municipal, Québec (jusqu'au 17 décembre 2009)

Guy Dumoulin, vice-président, conseiller municipal, Lévis

François Blouin, producteur agricole, MRC L'Île-d'Orléans

Marcel Corriveau, membre, maire, Saint-Augustin-de-Desmaures

Gaétan Fréchette, producteur agricole, Lévis

Jean Guilbault, conseiller municipal, Québec (à compter du 17 décembre 2009)

Alain Juneau, producteur agricole, Québec

Jean Landry, résident, Lac-Beauport

Stephen Lavallée, producteur agricole, MRC La Jacques-Cartier

Bruno Letarte, producteur agricole, MRC La Côte-de-Beaupré (jusqu'au 17 décembre 2009)

Réjean Morency, producteur agricole, MRC La Côte-de-Beaupré (à compter du 17 décembre 2009)

Jean-Pierre Turcotte, membre, préfet, MRC L'Île-d'Orléans

RÉALISATIONS 2009

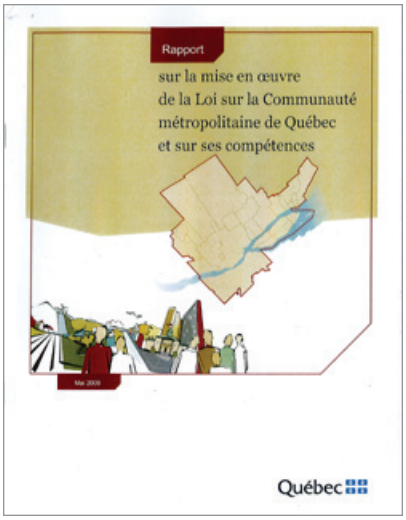
Aménagement du territoire

La Communauté métropolitaine de Québec a le devoir d'élaborer, d'adopter, de mettre en œuvre et de réviser, en tout temps et pour l'ensemble de son territoire, un schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD).

Lorsqu'elle le juge nécessaire, la CMQ peut également adopter des règlements de contrôle intérimaire. Ces derniers lui permettent de restreindre ou de régir la réalisation de nouveaux projets de lotissement, de construction ou de nouvelles utilisations du sol avant que ne soit adopté son schéma d'aménagement.

Tel que prescrit par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit également demander l'avis de la CMQ sur des règlements de contrôle intérimaire, des amendements à des schémas ou des schémas révisés de MRC faisant partie de son territoire ou contiguës à ce dernier.

Enfin, conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) doit obtenir une recommandation de la CMQ sur des demandes touchant la zone agricole provinciale.



« L'existence d'une institution capable de prendre en charge les défis liés aux grands enjeux de l'ensemble de l'agglomération s'avère donc essentielle »

Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec et sur ses compétences, mai 2009.

Du schéma au plan d'aménagement

La présentation par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 18 juin 2009, du Projet de loi no 58 (PL-58), *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines*, a grandement influencé le travail du service de l'aménagement du territoire tout au long de l'année.

Rappelons que ce projet de loi visait à redéfinir le partage des compétences en matière d'aménagement entre les communautés métropolitaines et les municipalités régionales de comté qui y sont incluses. Le PL-58 prévoyait entre autres la compétence de chaque communauté métropolitaine à l'égard d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement, proposait que ce plan métropolitain vise de manière plus spécifique à assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire de la communauté et accordait aux MRC comprises sur les territoires des deux communautés métropolitaines la même compétence à l'égard d'un schéma d'aménagement et de développement que celle que possèdent les autres municipalités régionales de comté.

Tout au long de l'année, de nombreuses démarches ont été entreprises, d'abord afin que soient mieux comprises les diverses mesures proposées par le gouvernement du Québec, puis pour dégager une position commune sur le sujet parmi les composantes de la CMQ et enfin pour faire en sorte que le contenu des changements avancés permette toujours à la Communauté métropolitaine de Québec de prendre adéquatement en charge les défis liés aux grands enjeux de l'ensemble de la région métropolitaine.

La CMQ a également participé au comité d'orientation sur la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, laquelle visait à revoir la pertinence, l'étendue et l'application des outils de planification des communautés métropolitaines, des municipalités régionales de comté et des municipalités locales.

Parallèlement, l'équipe de la CMQ a poursuivi ses travaux et ses réflexions sur divers enjeux métropolitains. En collaboration avec ses composantes, les potentiels d'accueil en logements des diverses portions du territoire ont été précisés. La mise à jour des nouvelles données statistiques de populations et de ménages produites par l'Institut de la statistique du Québec et le ministère des Transports s'est également poursuivie, permettant ainsi que s'amorce l'élaboration de scénarios d'aménagement et de développement du territoire.

Pour l'aider dans sa réflexion, la CMQ a jugé nécessaire de faire appel à divers spécialistes des questions urbaines. Un contrat de recherche portant sur les perspectives probables de la construction résidentielle sur le territoire de la CMQ a ainsi été octroyé à la firme Groupe Conseil Jules Hurtubise Inc. De son côté, le GIRBa (Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues) s'est vu confier deux mandats : proposer des modèles et des critères d'aménagement pour les ensembles résidentiels en milieux périurbains et préciser la délimitation spatiale entre le périmètre urbanisé de Québec et Lévis et les couronnes périurbaines respectives de ces deux villes.



En cours d'année, des modifications ont été apportées au règlement de la CMQ régissant l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes afin que de nouvelles implantations soient permises, dans certaines circonstances, à Stoneham-et-Tewkesbury ainsi que sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans.

La réflexion entamée par le groupe de travail sur la mobilité durable, créé par le maire de Québec, a finalement amené la CMQ à documenter les aspects métropolitains des enjeux soulevés par la Ville et à présenter ses résultats aux différentes tables de travail mises sur pied par Québec (voir informations supplémentaires dans la section *Transport métropolitain*).



L'aménagement d'un nouveau lien cyclable sur l'emprise de la future ligne de transport d'électricité d'Hydro-Québec à Saint-Augustin-de-Desmaures constituerait une occasion en or de jeter les bases d'un nouveau circuit pour les citoyens de toute la région métropolitaine de Québec.

Projet d'Hydro-Québec à Saint-Augustin-de-Desmaures

Dans un mémoire déposé en février, la CMQ a demandé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de recommander à Hydro-Québec la réalisation d'une assise permanente permettant l'aménagement d'une piste cyclable et pédestre de nature métropolitaine dans le cadre du projet de construction du poste Anne-Hébert, situé à Saint-Augustin-de-Desmaures, et de sa ligne d'alimentation.

Pour la CMQ, l'aménagement ou le financement par Hydro-Québec de cette assise permanente d'environ sept kilomètres s'avère essentiel au parachèvement du réseau cyclable et pédestre actuellement formé par le Corridor du littoral, les pistes Dansereau/La Liseuse et Jacques-Cartier/Portneuf et le Corridor des Cheminots. La boucle ainsi créée, d'une longueur approximative de 75 kilomètres, serait en grande partie située hors route et constituerait un équipement récréatif et touristique de premier plan pour l'attractivité de la région métropolitaine.

Un effort à poursuivre en matière de protection des paysages

Après la publication, en 2008, de l'*Atlas des unités de paysage de la communauté métropolitaine de Québec*, l'administration et la commission Aménagement du territoire ont joint leurs efforts pour développer un plan d'action visant à s'assurer d'une protection et d'une mise en valeur adéquates des unités de paysages de nature métropolitaine.

Le conseil a accepté que soient poursuivis les efforts en cette matière, notamment en s'adressant au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi qu'au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que ces derniers acceptent d'appuyer financièrement la mise en œuvre, par la Communauté, du plan d'action relatif à la protection et à la mise en valeur des paysages métropolitains.

Avis au MAMROT et à la CPTAQ

Au cours de l'année 2009, près d'une quarantaine de dossiers ont été l'objet d'un traitement de la part de la CMQ. L'équipe aménagement du territoire s'est ainsi tour à tour penchée sur des demandes d'agrandissement des périmètres urbains, de protection des terres agricoles et des milieux humides et de développements d'infrastructures publiques, tant sur le territoire de la CMQ que sur celui des municipalités régionales de comté qui lui sont contiguës. La commission Aménagement du territoire et le comité consultatif agricole ont, à l'intérieur de leurs mandats respectifs, donné leur avis au conseil sur les sujets qui leur ont été soumis.

Géomatique

La géomatique est de plus en plus reconnue comme un outil incontournable d'aide à la prise de décisions en matière d'aménagement du territoire. Conscient de ce fait, le conseil a permis, au cours des dernières années, que se développe une importante expertise au sein de la Communauté.

Mise en ligne du nouveau système d'information géographique métropolitain (SIGM)

Après plus d'un an de développement, le système d'information géographique métropolitain est maintenant en ligne. Il permet à tous, grand public comme spécialistes, d'avoir accès à près de 120 couches différentes d'information ayant trait au territoire : limites administratives, périmètres urbains, types de forêts, réseau de transport de la Capitale, zone agricole provinciale, zones à risque d'inondation, milieux humides, courbes topographiques, sites d'extraction, réseau électrique, aqueducs, égouts, unités d'évaluation, etc. Ce site permet également d'avoir accès à la couverture photographique complète du territoire pour les années 2000, 2003, 2006 et 2008.



« La CMQ a fait preuve d'une initiative remarquable en exploitant les SIG pour concevoir une plateforme efficace qui permet le partage de l'information dans toute la région de Québec ».
Alain Dombrowski, directeur régional de ESRI, lors de la remise d'un prix d'excellence à la CMQ le 22 avril 2009.

Les outils d'analyse intégrés à la base de données permettent divers traitements. Ainsi, les internautes peuvent tout autant, au gré de leurs besoins, superposer les limites municipales à une photographie aérienne de 2003, déterminer le nombre de résidences localisées à moins de 500 mètres d'une autoroute, imprimer une carte des affectations du sol ou calculer la superficie des terrains vacants d'une ou de plusieurs municipalités. Ce service à la collectivité et aux spécialistes des municipalités et MRC du territoire ne requiert qu'un simple fureteur Web tel Internet Explorer.

CARTE DE BASE
Limite administrative
Limite arrondissement
Limite MRC
Limite municipale
Limite TNO

Réseaux transports
Toponyme
Routier
Réseau routier 2006
Ferroviaire
Voie ferrée (Prop.)
Voie ferrée (Sub.)
Voie ferrée 2008

Bâtiment
Bâtiment (ponctuel)
Bâtiment (linéaire)
Bâtiment (surfacique)

Topographie
Courbe intermédaire
Courbe maîtresse
Point coté
Texte courbe
Texte point coté

Hydrographie
Haut fond
Petit cours d'eau
Plan d'eau
Rapide
Texte Hydrographie
Texte Petit cours d'eau
Texte Plan d'eau

Végétation
Végétation (boisé)
Extraction
Site d'extraction

Équipement
Équipement (linéaire)
Équipement (ponctuel)
Équipement divers
Étang d'épuration
Lieu d'enfouissement
Parc de stationnement

Réseau électrique
Nom du poste
Numéro de circuit
Tension kV
Poste de transfo.
Centrale
Bâtiment (Elec)
Circuit
Structure
Poste distribution
Télécom
Barrage

THÉMATIQUES
Aqueduc 2007
Égout 2007

Unité d'évaluation
Lévis 2009
VQ 2010
MRC JC 2010
MRC IO 2010
Cadastre originaire
Numéro lot
Nom rang
Cadastre originaire

Eau
Bassin Versant N1
Puisatier

Éoliennes permises
Éolien
Route paysagère
Sentier motoneige

Lac de villégiature
Site patrimonial
Grand éolien (3 à 20 max)
Grand éolien (1 à 2 max)
Moyenne éolienne
Petite éolienne

Gestion urbanisation
Rive Nord (industriel)
Lévis (industriel)
Zone et parc industriels

Forêt
Types de forêt
Végétation (Naturel)

Loisirs
Divers
Piscines

Milieux humides
Milieux humide CI

Occupation du sol
Utilisation du sol (CUBF)
Ville de Québec 2010
Ville Lévis 2009
MRC La Jacques-Cartier 2009
Couverture du sol
Occupation du sol ZAP 2003
Occupation du sol 2006 APEL

Périmètre urbain
Périmètre urbain

Sol (potentiel)
Potentiel (agricole)

Services sociaux
Établissement santé
Établissement scolaire 2005
Limite CLSC
Limite commission scolaire

Schémas
Affectation MRC (C.B)
Affectation MRC (J.C)
Affectation Lévis
Affectation Québec

Transport commun
Arrêts RTC
Réguliers RTC
Express 300 RTC
Express 200 RTC
Métrobus RTC
Parc-O-Bus RTC
Parcours TCJC

Unité de paysage
Unité paysage

Zone agricole provinciale
Zone agricole provinciale
Demande (CPTAQ)
Exclusion (ZAP)
Inclusion (ZAP)
Zone agricole (L)
Zone agricole (S)

Zone à risque inondation
Zone à risque
Bâtiment (50 cm)
Courbe niveau (50 cm)
Embâcle (Inon.)
Littoral (Inon.)
Point coté (inod.)
Route (Inon.)
Zone inondable
Côte-de-Beaupré LHE

PHOTOS AÉRIENNES
2008
2006
2003
1996-2000
Modèle d'élévation

Une carte en 3D améliorée

En 2008, la CMQ mettait en ligne une banque de photographies aériennes couleurs modélisées au relief se son territoire (en 3D).





L'illustration en trois dimensions du territoire permet à la CMQ de partager sa connaissance de la région avec l'ensemble des citoyens et de fournir à ces derniers un formidable moyen pour comprendre le développement économique et l'évolution de la communauté métropolitaine. Ces illustrations peuvent être consultées sur le site Internet de la CMQ sous l'onglet « Territoire métropolitain/Carte 3D ».

Plusieurs éléments ont été ajoutés à cette banque initiale au cours de l'année 2009. Les photographies aériennes de 2006 ont été remplacées par celles de 2008. De plus, tous les édifices (résidences, commerce, industries, etc.) des villes de Québec et Lévis (incluant certaines façades) de même que chacune des 141 unités de paysage du territoire avec leurs fiches techniques respectives y sont maintenant visualisables en trois dimensions. La nouvelle interface mise en ligne facilite la consultation de cet outil mis au service de l'ensemble de la population.

Un futur centre métropolitain de données

Pour décrire, suivre, comparer et analyser le territoire de la région métropolitaine de Québec, la CMQ doit se doter d'outils modernes. Au cours de l'année 2009, les bases d'un futur centre métropolitain de données ont été jetées. À terme, ce dernier comprendra une série de cartes, graphiques et tableaux statistiques pour chacune de 28 municipalités et trois MRC du territoire. Les outils développés permettront aux usagers d'interroger les bases de données, de créer des tableaux et des graphiques personnalisés, d'imprimer ces derniers ou de consulter en ligne des portraits déjà préparés par la CMQ.

La mise sur pied de ce nouveau service nécessitera la collaboration de tous les services internes de la CMQ. La diffusion de l'information se fera par le biais du portail Internet métropolitain déjà en place.

Transport métropolitain

Faciliter le déplacement des personnes et des marchandises entre ses diverses composantes ainsi qu'avec l'extérieur de la région constitue un des grands objectifs que s'est donné la Communauté métropolitaine de Québec. Sa *Loi* stipule par ailleurs que cette dernière a compétence pour planifier le transport en commun métropolitain sur son territoire, le coordonner et le financer en tenant compte des orientations gouvernementales en matière de transport.

Études de planification

En juin 2008, les membres du conseil confirmaient la réalisation d'une importante étude de préfaisabilité concernant l'aménagement de mesures préférentielles pour le transport collectif aux approches nord et sud du pont de Québec, dans l'axe des boulevards Laurier à Québec et de la Rive-Sud à Lévis. Cette étude est financée à parts égales par la CMQ et le ministère des Transports du Québec. Les analyses préliminaires complétées par le consultant permettent de conclure à la pertinence et la faisabilité technique de prolonger, à court terme, les voies réservées en rive aux approches nord et sud du pont de Québec.

Toujours en 2009, la CMQ et le ministère des Transports du Québec (MTQ) se sont également associés financièrement pour la réalisation d'une étude sur l'utilisation potentielle des emprises ferroviaires et autoroutières du territoire métropolitain de Québec pour le développement du transport collectif. L'étude servira à préciser le potentiel d'utilisation de ces axes et emprises comme moyen d'étendre et d'implanter de nouveaux services de transport collectif dans la région métropolitaine de Québec, dans un contexte de développement durable, de prospérité économique et de qualité de vie de la population.

Ces analyses auront entre autres été mises à profit par le Groupe de travail sur la mobilité durable mis sur pied par le maire de Québec, M. Régis Labeaume. Tout au long de l'année, les services Aménagement du territoire, Transports et Géomatique de la CMQ ont également apporté leur soutien à cet important groupe. L'objectif de ce dernier est de guider l'urbanisation de Québec et le développement de ses modes de transport dans une perspective de développement durable pour les 20 prochaines années.



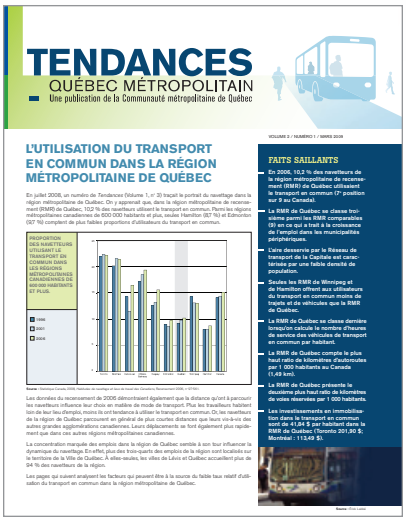
La région métropolitaine de Québec compte plus de 400 kilomètres d'emprises ferroviaires et 125 kilomètres d'autoroutes.

Transport collectif entre les MRC et Québec/Lévis

En 2008, la CMQ entamait une réflexion sur la question des interrelations en transport entre les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans et l'agglomération de Québec.

À cet égard, les résultats d'une étude confiée à des experts externes ont démontré un fort potentiel pour la mise en place de tels services. L'étude a également conclu que, compte tenu de la diversité des lieux d'origine et de destination des utilisateurs potentiels de ces services, il serait nécessaire d'établir des mécanismes d'harmonisation entre l'ensemble des services de transport collectifs du territoire métropolitain (circuits, horaires, terminus, mesures préférentielles, intégration tarifaire, stationnements incitatifs, promotion…).

En plus de contribuer aux réflexions du Groupe de travail sur la mobilité durable, ces études ont rapidement entraîné des résultats sur le terrain. À l'automne 2009, de nouveaux services de transport collectif en direction du centre-ville de Québec étaient mis sur pied par les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans, avec points de correspondance avec les circuits du Réseau de transport de la Capitale. Au cours du même automne, un autre service de transport collectif entre la MRC de Lotbinière et Lévis était inauguré.


TENDANCES
QUÉBEC MÉTROPOLITAIN
Une publication de la Communauté métropolitaine de Québec
L'UTILISATION DU TRANSPORT EN COMMUN DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC
FAITS SAILLANTS

Tendances présente certains des grands courants affectant le territoire de la région. En 2009, un des articles publiés a porté sur l'utilisation du transport en commun dans la région métropolitaine de Québec.

Interconnexion des services de transport adapté

À l'heure actuelle, une personne admise au service de transport adapté de son territoire (ville, MRC) n'a pas accès aux services de la municipalité voisine, y compris pour un déplacement local une fois rendu à destination.

Dès le début de 2009, la Communauté métropolitaine de Québec amorçait des démarches afin que soit mis sur pied un projet pilote destiné à remédier à cette situation. Le ministère des Transports du Québec a été interpellé afin qu'il accepte de financer ce projet. Parallèlement, la direction générale entamait la préparation d'une entente pour la mise en place et la gestion de ce projet entre les organismes de transport adapté de Québec, de Lévis, des MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans, la Société des traversiers du Québec et la CMQ.

Centre de gestion des déplacements du Québec métropolitain

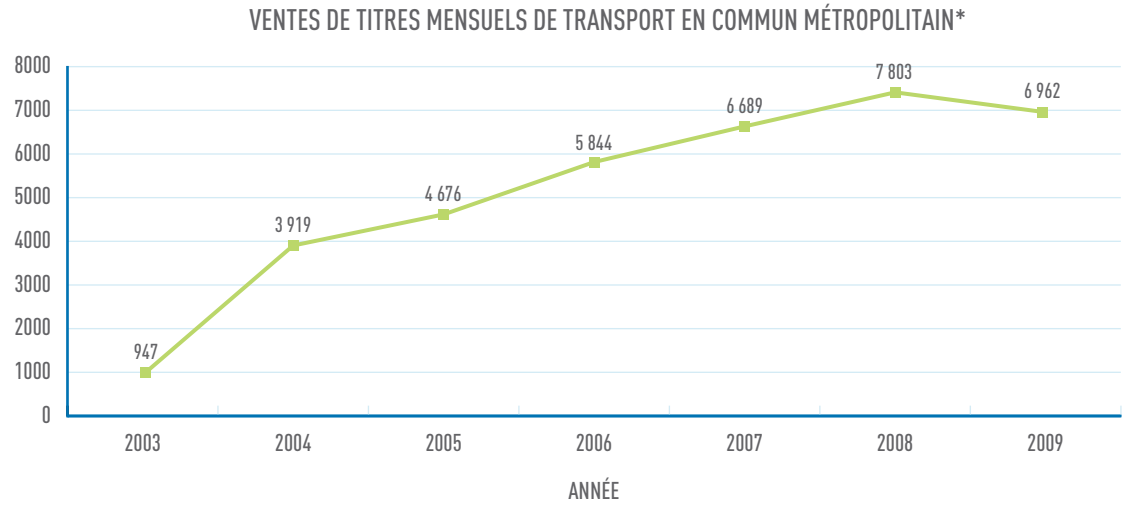
Le conseil de la CMQ a accepté, en 2009, d'accorder un soutien financier au fonctionnement du Centre de gestion des déplacements du Québec métropolitain Mobili-T, lequel vise à assister les entreprises de la région qui désirent offrir des transports durables à leurs employés et clients comme alternative à l'utilisation de l'auto solo. Parmi ses clients, Mobili-T compte notamment le Parc technologique du Québec métropolitain, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Desjardins et Loblaw.

L'aide financière de la CMQ se chiffre à 30 000 $ par année pour la période 2010, 2011 et 2012. Elle est complémentaire à l'aide accordée au Centre par le ministère des Transports dans le cadre de son Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile (PAGMTAA).

Laissez-passer métropolitain

Mis en place en 2003, le titre tarifaire métropolitain permet aux utilisateurs des réseaux de transport en commun des deux rives de se déplacer avec un seul laissez-passer mensuel et ainsi épargner d'importantes sommes d'argent. La réduction tarifaire accordée par les sociétés de transport est compensée par des versements égaux provenant de la CMQ et du MTQ.

En 2009, 6 962 titres mensuels ont été achetés par les résidents de la grande région de Québec, en légère baisse (7,8 %) par rapport à l'année record 2008. Depuis 2004, première année complète de distribution du laissez-passer métropolitain, les ventes de ce dernier ont augmenté de 78 %.



* Le titre de transport en commun métropolitain a été mis en place le 1er octobre 2003.

Gestion des matières résiduelles et environnement

La Communauté métropolitaine de Québec a compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles pour son territoire, à l'exception de celui de la Ville de Lévis. La réalisation du plan métropolitain d'aménagement et de développement de même que l'intérêt que les élus portent à la protection et à la mise en valeur de la qualité de notre milieu de vie ont également amené la CMQ à se pencher sur diverses problématiques en lien avec l'environnement.

Un bilan positif de la gestion des matières résiduelles

Le 23 avril 2009, la CMQ rendait public son bilan 2008 du *Plan de gestion des matières résiduelles*. Entre 2007 et 2008, soit en un an seulement, la quantité de matières recyclées sur le territoire de la CMQ Rive-Nord est passée de 49 792 à 56 594 tonnes, une augmentation de 13,6 %. La quantité de matières organiques valorisées a augmenté de 8,9 % alors que le tonnage d'encombrants valorisés a de son côté crû de 3,9 %. Parallèlement cependant, la quantité de matières gérées dans les installations situées dans l'une ou l'autre des 27 municipalités du territoire a augmenté de 7,4 %, soit de près de 20 000 tonnes en une seule année.

Face à ces constats, la CMQ a réclamé des gestes concrets et rapides de la part du gouvernement du Québec. Elle estime entre autres qu'il est urgent que le gouvernement prenne position sur la responsabilité élargie des producteurs.

> « *Les municipalités ont beau faire d'énormes efforts pour traiter les matières collectées sur leurs territoires, elles n'ont que peu d'emprise sur le type de produits mis sur le marché de même que sur les méthodes d'emballage de ces produits* »
>
> **Raymond Dion,** vice-président, commission Environnement
> (source : communiqué de presse, avril 2009)

En réponse aux demandes répétées du monde municipal, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, rendait finalement public, le 25 novembre 2009, sa nouvelle politique de gestion des matières résiduelles.

Plusieurs des mesures retenues par la ministre rejoignent directement des demandes déjà formulées par la CMQ. L'application de l'approche de la responsabilité élargie des producteurs aux produits électroniques, aux lampes au mercure et aux piles constitue un pas dans la bonne direction et permettra de responsabiliser directement les producteurs de ces biens tout en allégeant le travail des municipalités à qui incombe toujours le fardeau de la saine gestion de ces biens devenus inutiles en fin de vie.

La CMQ a également salué la décision du gouvernement du Québec de voir à la compensation à 100 % des municipalités pour les services de récupération et de mise en valeur des matières recyclables qu'elles offrent. Enfin, dans un communiqué de presse, la Communauté a confirmé voir de manière positive le dévoilement du programme gouvernemental d'infrastructures de traitement des matières organiques, une nécessité maintes fois évoquée par l'ensemble du monde municipal québécois.

Les projets pilotes visant à faciliter l'implantation efficace de la collecte des matières organiques se sont poursuivis en début d'année 2009 à Lac-Delage, Lac-Beauport et Beaupré. Le soutien offert par la CMQ dans ce dossier aura facilité le travail de ces trois municipalités qui cherchaient ainsi à déterminer quelles devaient être les méthodes de collecte et de sensibilisation du public qui devaient être retenues chez elles.

Les travaux du Comité communautaire de suivi du PGMR et de la Commission environnement ont régulièrement aidé le conseil à prendre position en matière de gestion des matières résiduelles.

Sensibiliser pour influencer

Pour la première fois en 2009, c'est à la CMQ qu'est revenue la responsabilité d'organiser les activités régionales de la Semaine québécoise de réduction des déchets, tenue entre le 18 et le 25 octobre.

Parmi les activités proposées, les formations gratuites intitulées *Comment réduire ses déchets et être compétitif*? ont été particulièrement remarquées. Conçues par la firme Takt etik et destinées spécifiquement aux responsables de la gestion des matières résiduelles en entreprise, ces dernières ont été offertes à une centaine de personnes rassemblées aux centres des congrès de Québec et Lévis, au Château Mont Sainte-Anne et au Club nautique de Lac-Beauport. Une conférence de presse, un 5 à 7 de réseautage ainsi que des kiosques animés sur le thème de la réduction des déchets en milieu de travail ont permis à la CMQ de multiplier les publics touchés.

En collaboration avec Québec'ERE, des activités d'animation autour du thème *Moi, je réduis!* ont également été offertes, cette fois-ci à des étudiants des 2e et 3e cycles du primaire. L'objectif visé consistait à démontrer l'importance de la réduction à la source dans un processus de saine gestion des déchets. La CMQ croit que le type d'atelier présenté par Québec'ERE est significatif pour les jeunes et qu'il permet très souvent à ces derniers d'acquérir des réflexes écoresponsables qu'ils pourront conserver toute leur vie.



Afin d'élargir le bassin des personnes sensibilisées à l'importance de la réduction à la source, Québec ERE a organisé, grâce à la participation financière de la CMQ, des activités auxquelles étaient conviés les parents des étudiants.

La protection de l'eau, une préoccupation constante

Préoccupée par la qualité de l'eau acheminée aux prises d'eau de la région, la CMQ entamait, au cours de l'année 2009, une réflexion sur les mesures à prendre en cette matière. Pour l'aider dans cette tâche, elle confiait à la firme Roche le mandat d'étudier l'état de situation du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles et de lui proposer des mesures à l'égard de sa protection. Ces travaux ont été menés grâce à la participation des partenaires municipaux de la Communauté. Rappelons que 280 000 citoyens s'y approvisionnent en eau potable. Le résultat de cette réflexion devrait mener à ces gestes concrets de la part de la CMQ au cours de l'année 2010.

Au même titre que les eaux de surface, la protection des eaux souterraines revêt une importance certaine pour la grande région de Québec. Toujours en 2009, des démarches ont ainsi été entreprises afin que la CMQ devienne partenaire d'une demande de financement déposée par l'Université Laval, conjointement avec l'INRS Eau-Terre-Environnement, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec. Parallèlement, le conseil s'adressait au gouvernement du Québec afin que soit renouvelé le budget de cet important programme.

Sur le territoire de la CMQ, près de 150 000 citoyens s'approvisionnent en eau potable grâce à l'eau souterraine. Si ce projet allait de l'avant, les municipalités disposeraient d'un nouvel outil pour mieux planifier l'occupation du territoire et s'assurer de la pérennité de cette importante ressource.

Finalement, en novembre, la Communauté métropolitaine de Québec s'est directement associée à l'implantation d'un nouveau siège social dans la région en acceptant d'octroyer un soutien financier de 50 000 $ par année pour les années 2010 et 2011 au Réseau des organisations de bassin d'Amérique du Nord (ROBAN). Le ROBAN est une nouvelle organisation internationale ayant pour mandat de fédérer le plus grand nombre d'organismes de bassins versants en Amérique du Nord dans le but de développer une expertise et de renforcer nos connaissances en matière de gestion par bassin versant, un domaine d'intérêt pour la CMQ.

Le président conférencier à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Le président de la CMQ et maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, a présenté une conférence à l'occasion du congrès annuel de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, tenu à Trois-Rivières en juin. Il y a fait état des grandes réalisations de la région métropolitaine de Québec en matière d'accès aux rives. Sa conclusion a porté sur les menaces et les opportunités auxquelles les villes riveraines du Saint-Laurent font actuellement face. Les autres thèmes abordés au cours de ce congrès ont porté sur la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec, le tourisme maritime et les infrastructures dédiées à la protection de l'eau.

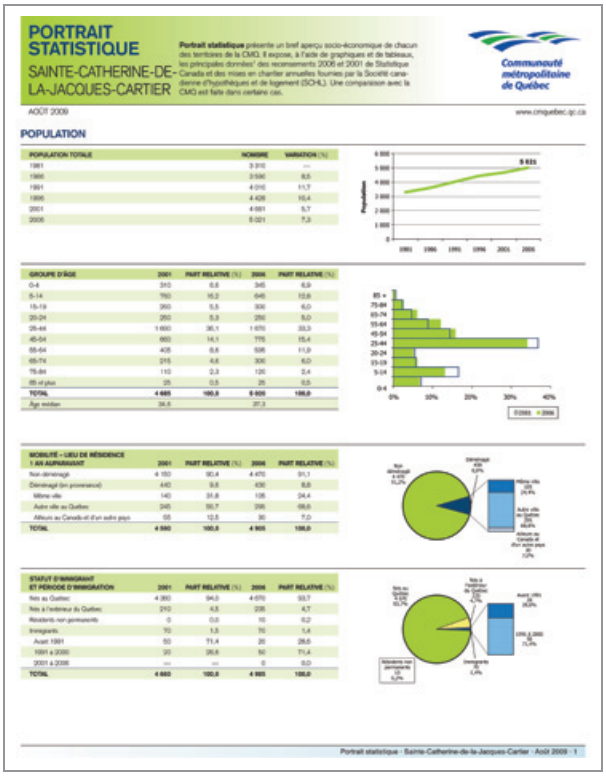
Sur le territoire de la CMQ uniquement, le fleuve Saint-Laurent sert à approvisionner plus de 200 000 citoyens en eau potable. Or, 60 % de l'eau qui s'écoule entre Lévis et Québec provient des Grands Lacs. La CMQ considère important de développer des liens politiques et administratifs avec cette importante région.

Soutien à la région

Tout au long de l'année 2009, plusieurs des activités de la CMQ ont eu pour but de soutenir le travail effectué par les municipalités et MRC de son territoire.

Le suivi de l'économie métropolitaine et régionale

Quatre numéros du bulletin *Conjoncture* ont été publiés au cours de l'année 2009. Ce bulletin, élaboré en partenariat avec le Bureau de la Capitale-Nationale et la Conférence régionale des élus, regroupe une cinquantaine d'indicateurs économiques conjoncturels décrivant la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec et la région de la Capitale-Nationale. Il permet aux partenaires d'avoir tous les trois mois une lecture commune de l'évolution économique de la région.


PORTRAIT STATISTIQUE

SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AOÛT 2009

Communauté métropolitaine de Québec

POPULATION

Des portraits socio-économiques de chacune des 28 municipalités, des 3 MRC et de la CMQ ont été publiés en 2009. Chacun expose, à l'aide de graphiques et de tableaux, les principales données des recensements 2006 et 2001 de Statistique Canada et des mises en chantier annuelles fournies par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Une comparaison avec le Québec est faite dans certains cas.

Le financement de projets et d'évènements à caractère métropolitain

La CMQ a compétence pour soutenir financièrement des évènements et des projets à caractère métropolitain. En 2009, elle a soutenu les évènements suivants :

1. La course en canot du Carnaval de Québec;
2. Le Marathon des Deux Rives;
3. La Semaine des transports collectifs et actifs qui interpelle l'agglomération de Québec, Lévis et les MRC du territoire;
5. Les spectacles promotionnels sur le traversier Québec-Lévis du Festival de Jazz de Lévis;
6. Le forum économique de la chambre de commerce de Québec « Affaires Vision 2025 »;
7. Un atelier scientifique animé par la Boîte à science dans le cadre du salon Éducation-Emploi;
8. Une étude de préfaisabilité pour un centre aquatique et un centre des congrès sur La Côte-de-Beaupré;
9. L'Expo-Science Bell de la Boîte à science.

La Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec

La région métropolitaine de Québec fait partie intégrante d'un vaste système d'échanges intermodal à l'échelle nationale et internationale. Le système Saint-Laurent Grands Lacs, au cœur duquel est située la région de Québec, constitue pour sa part une des principales portes d'entrée du continent nord-américain.

Le 29 janvier 2009, la CMQ présentait un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec. Cette initiative, orchestrée par Transports Canada, le ministère des Transports de l'Ontario et le ministère des Transports du Québec, vise à élaborer une stratégie d'intervention pour ce corridor de commerce international. Cette initiative dispose d'un fonds de 2,1 milliards de dollars alloué par le gouvernement fédéral pour les portes d'entrée et les passages frontaliers.



Pour une 2e année consécutive, la CMQ était le partenaire principal de la Course en canot du Carnaval de Québec. Près de 250 invités ont assisté à l'événement à partir du traversier de la Société des traversiers du Québec nolisé pour l'occasion.



Préparé conjointement par les services Transport et Développement économique, ce rapport présente, en quelques pages, les principaux constats, enjeux et projets de la région en lien avec la porte continentale et le corridor de commerce Ontario-Québec

La région métropolitaine de Québec désire obtenir une part équitable de ce fonds. Le mémoire de la CMQ, élaboré suite à des rencontres auprès des différents intervenants en transport de la région, appuie avec vigueur cette initiative et demande au bureau de la Porte continentale et du Corridor de commerce Ontario-Québec de reconnaître les enjeux et projets propres au territoire de la CMQ.

Demande d'élargissement de la zone locale d'appels

En mai 2009, la CMQ adressait une demande aux compagnies de téléphone desservant le territoire métropolitain afin qu'elles réalisent les études requises en vue d'élargir leur zone d'appel locale à tous les résidants et entreprises du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC) a également été informé de cette demande de la CMQ. Une nouvelle directive du CRTC concernant les demandes d'élargissement des zones d'appels est attendue pour l'automne 2010.

LES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE

Municipalités	Population[1]	Superficie du territoire[1] (km²)	Potentiel fiscal[2] ($)	Richesse foncière uniformisée[3] ($)
L'Ancienne-Lorette	16 709	8,02	1 320 336 829	1 243 455 092
Lévis	136 997	443,65	10 684 508 234	9 979 179 678
Beaupré	3 181	22,53	484 508 484	421 163 834
Boischatel	6 185	19,64	429 469 759	417 670 107
Château-Richer	3 901	228,99	256 805 009	243 914 422
L'Ange-Gardien	3 439	50,67	237 922 443	230 757 487
Saint-Joachim	1 376	40,68	94 770 679	90 287 780
Saint-Ferréol-les-Neiges	2 713	82,28	366 529 446	354 107 605
Saint-Louis/Cap-Tourmente	2	0,00	331 408	331 408
Saint-Tite-des-Caps	1 458	130,01	98 433 629	96 321 521
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 917	64,38	188 418 373	170 511 769
MRC LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	**25 172**	**639,18**	**2 157 189 230**	**2 025 065 933**
Fossambault-sur-le-Lac	1 504	10,96	225 812 639	224 300 194
Lac-Beauport	6 630	62,72	791 440 767	776 787 733
Lac-Delage	514	1,46	59 311 380	57 493 118
Lac-Saint-Joseph	252	32,81	224 852 161	224 841 708
Saint-Gabriel-de-Valcartier	3 182	441,17	737 198 337	573 737 980
Sainte-Brigitte-de-Laval	4 364	111,49	287 757 805	284 886 885
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	5 548	120,61	431 325 617	412 483 473
Shannon	4 443	61,79	338 175 151	318 857 816
Stoneham-et-Tewkesbury	6 024	684,75	645 949 196	628 343 577
MRC LA JACQUES-CARTIER	**32 461**	**1 527,76**	**3 741 823 053**	**3 501 732 484**
Sainte-Famille	856	46,43	127 225 356	125 071 925
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	560	30,76	94 791 664	93 863 770
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	990	43,64	173 539 639	171 862 827
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 661	35,32	236 443 338	231 882 202
Sainte-Pétronille	1 072	4,50	152 396 179	150 199 391
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 820	31,13	182 901 073	176 668 433
MRC L'ÎLE-D'ORLÉANS	**6 959**	**191,78**	**967 297 249**	**949 548 548**
Québec	507 987	451,79	46 566 173 426	42 052 174 693
Saint-Augustin-de-Desmaures	17 887	84,94	1 770 642 670	1 650 899 884
TOTAL CMQ	**744 172**	**3 347,12**	**67 207 970 691**	**61 402 056 312**

1. Source : Gazette officielle du Québec, Partie 2 du 20 janvier 2010, no 3 , page 262
   Décret 1334-2009 concernant la population des municipalités et des arrondissements pour l'année 2010.
2. Source : MAMROT le 25-août-2009.
3. Source : MAMROT-DGFM, Exercice financier 2009, Octobre 2009.



ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2009

État de la situation financière au 31 décembre 2009

	2009	2008
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	76 842	144 217
Placements temporaires	1 697 703	2 038 067
Débiteurs	129 478	108 356
Prêts		
Placements à long terme		
Participations dans des entreprises municipales		
Actif au titre des avantages sociaux futurs		
Autres actifs financiers		
	1 904 023	2 290 640
PASSIFS		
Découvert bancaire		
Emprunts temporaires		
Créditeurs et charges à payer	317 322	393 286
Revenus reportés	229	20 000
Dette à long terme		
Passif au titre des avantages sociaux futurs		
	317 551	413 286
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	1 586 472	1 877 354
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations	353 285	222 651
Propriétés destinées à la revente		
Stocks de fournitures		
Autres actifs non financiers		20 926
	353 285	243 577
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	1 939 757	2 120 931

Activités financières de fonctionnement à des fins fiscales
Exercice terminé le 31 décembre 2009

	2009		2008
	Budget	Réalisations	Réalisations
REVENUS			
Taxes			
Paiements tenant lieu de taxes			
Quotes-parts	2 831 598	2 901 598	2 911 259
Transferts	55 000	47 455	50 958
Services rendus	25 633	32 353	10 737
Imposition de droits			
Amendes et pénalités			
Intérêts	80 000	37 750	84 246
Autres revenus		20 350	40 900
	2 992 231	3 039 506	3 098 100
CHARGES			
Administration générale	2 154 661	1 792 780	1 766 874
Sécurité publique			
Transport	196 090	225 417	160 833
Hygiène du milieu	201 735	181 682	155 010
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement	1 072 567	952 057	1 008 921
Loisirs et culture		68 716	4 279
Réseau d'électricité			
Frais de financement	100	28	62
	3 625 153	3 220 680	3 095 979
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(632 922)	(181 174)	2 121
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Ajouter (déduire)			
IMMOBILISATIONS			
Amortissement	41 922	53 017	29 832
	41 922	53 017	29 832
FINANCEMENT			
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Remboursement de la dette à long terme	( )	( )	( )
AFFECTATIONS			
Activités d'investissement	( )	(52 085)	(30 636)
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté		259 566	46 766
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	591 000	491 979	508 930
Montant à pourvoir dans le futur			
Financement des investissements en cours			
	591 000	699 460	525 060
	632 922	752 477	554 892
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DE FINS FISCALES		571 303	557 013

Activités financières d'investissement à des fins fiscales
Exercice terminé le 31 décembre 2009

	2009		2008
	Budget	Réalisations	Réalisations
REVENUS D'INVESTISSEMENT			
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Ajouter (déduire)			
IMMOBILISATIONS			
Acquisition			
Administration générale		(108 457)	(24 707)
Sécurité publique			
Transport		(7 903)	
Hygiène du milieu		(28 952)	(1 554)
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement		(38 339)	(124 923)
Loisirs et culture			
Réseau d'électricité			
		(183 651)	(151 184)
FINANCEMENT			
Financement à long terme des activités d'investissement			
AFFECTATIONS			
Activités de fonctionnement		52 085	30 636
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté		106 000	
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés		25 566	120 548
		183 651	151 184
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES			

Communauté
métropolitaine
de Québec

Édifice Le Delta III
2875, boulevard Laurier
10e étage, bureau 1000
Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone : 418 641-6249
Télécopieur : 418 641-6545

www.cmquebec.qc.ca